

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2025

Date de la convocation :

19/09/2025

EFFECTIF LÉGAL : 19

EFFECTIF EN EXERCICE : 19

EFFECTIF VOTANT : 18

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à dix-neuf heures et quarante-cinq minutes, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis, en séance publique ordinaire, salle du conseil en mairie, sous la présidence de Jérôme MELI, Maire.

Etaient présents : Aude BOCQUET – Bruno CASEZ – Alain COYOT – André-Marie FORRIERRE – Laurent HUTIN – Maïté LEFEBVRE – Chantal MAILLY – Jérôme MELI – Agnès PETYT – Floriane THIELAIN – Mathieu WARENGHEM – Christine WAYEMBERGE – Yves WAYEMBERGE

Etaient absents : Damien LECOMPTE –

Ont donné pouvoir : Marlène BACQUET à Alain COYOT – Pascal BENGIN à Jérôme MELI – Marie-Françoise DELLOUE à André-Marie FORRIERRE – Isabelle GALLOIS à Floriane THIELAIN – Michel PETYT à Agnès PETYT.

Quorum : fixé à 10 membres présents, **atteint**

Secrétaire de séance : Bruno CASEZ

Objet de la délibération : SUBVENTIONS 2025 – PARTIE 3

Numéro de la délibération : délibération 2025-042

Ecole primaire :

L'école primaire doit procéder au renouvellement de sa méthode pédagogique. Le matériel a été payé par la coopérative scolaire alors que la mairie devait prendre en charge la dépense.

M. le Maire propose de verser à l'OCCE de l'école primaire une subvention exceptionnelle de 645 €.

Résultat du vote : Pour : 15 Contre : 1 Abstention : 2

Subvention Familles Rurales - partie 2 :

Le 24 octobre 2024, par délibération n° 2024-027, le conseil municipal a décidé d'attribuer les subventions aux Familles Rurales non plus par activité, mais selon le résultat financier global (bénéfice ou déficit).

Les comptes 2024 ont été communiqués et la commission finances s'est réunie pour les examiner.

Sur le rapport des chiffres de Monsieur COYOT, le conseil municipal décide de déterminer le montant de la subvention par vote à bulletin secret.

Résultat du vote pour le montant de la subvention qui s'élèvera à 10 500 € - Unanimité : 18 voix.

Les crédits sont inscrits au compte 65748.

Résultat du vote pour l'octroi de la subvention : Unanimité : 18 voix

Pour extrait conforme,

Fait et délibéré en séance du jour, mois et an ci-dessus mentionné,

Le Maire,

Jérôme MELI.

Acte rendu exécutoire par sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture de Cambrai le 29/09/2025.

Le secrétaire de séance,

Bruno CASEZ.

Mairie

Place Jean Jaurès

59127 Walincourt-Selvigny

☎ 03.27.82.70.37

☎ 03.27.78.81.81

✉ contact@walincourt-selvigny.fr

Site internet : <http://walincourt-selvigny.fr>